



PREFET DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Nantes, le 14 mai 2014

ARRETE n° 31/2014

Réglemantant l'usage de la palangre dans la zone de balancement des marées

LE PREFET DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX ;
Vu le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié, pris pour l'application du titre II et du titre IV du livre IX du code rural et de la pêche maritime;
Vu le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ;
Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest n° 8/2014 du 4 février 2014 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de Loire ;
Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRETE

ARTICLE 1er :

A des fins de protection de la sécurité des baigneurs, l'usage de la palangre dans la zone de balancement des marées des Pays de la Loire est interdit chaque année du 1^{er} juillet au 31 août.

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et les directeurs départementaux des territoires et de la mer de Loire-Atlantique et de Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 14 mai 2014

Pour le préfet et par délégation,

L'Administrateur en chef des affaires maritimes

Patrick SANLAVILLE
Directeur interrégional adjoint

Ampliatiions :

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, chargé de mission pêche maritime)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (adjoints ; division pêche et aquaculture ; division contrôle des activités maritimes ; secrétariat : classeur arrêtés)

Préfecture du département de la Loire-Atlantique

Préfecture du département de la Vendée

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Vendée

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER Nantes ; Lorient, La trinité sur Mer, La Rochelle)

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique (Brest)

Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Loire-Atlantique (Nantes)

Direction interrégionale des douanes (Nantes)

Centre National de Surveillance de la Pêche (CNSP - Cross Etel)

Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs de Loire-Atlantique

Association pêche de loisir Atlantique Vendée